



VALBIRSE

Bévilard, le 23 octobre 2025

Séance du Conseil général du 24 novembre 2025

7. Réponse à l'interpellation 2025-01 « Entretien des voies communales »

Le Conseil communal peut répondre ainsi aux questions de [l'interpellation 2025-01](#) « Entretien des voies communales » :

1. Comment est pratiqué le désherbage de nos voies ?

La lutte contre la végétation sauvage en bordure de route, appelée communément « mauvaise herbe », représente un véritable défi pour les voiries communales depuis l'interdiction de l'utilisation de certains produits phytosanitaires.

Nous avons fait l'acquisition il y a quelques années, avec la commune de Court, d'une machine à eau chaude. Attelée à un tracteur, elle permet à l'aide d'une lance de brûler les plantes indésirables. Toutefois, cette méthode ne fait qu'affaiblir la plante et il faut de multiples passages pour la détruire complètement. Sans compter qu'il faut poser le tracteur dans une rue, quasiment la fermer au trafic pour ensuite dérouler le tuyau et arroser suffisamment longtemps cette végétation.

Cela demande donc du temps et des ressources qu'il est parfois difficile de trouver lorsque les cantonniers sont sur le pont pour s'occuper de leurs autres tâches comme les manifestations communales ou la fauche des gazon ou alors quand la météo est défavorable.

En complément de la machine à eau chaude, les services techniques ont décidé de porter au budget 2026 l'achat d'une brosse de désherbage à accrocher à un tracteur pour attaquer de manière plus rapide cette végétation récalcitrante, ce qu'une balayeuse « classique » ne permet pas car trop peu rigide.

2. Quelles sont les mesures préventives appliquées contre la « prolifération » végétale sur ces voies ?

Nous tentons justement de traiter ces herbes folles au printemps à l'eau chaude. Nous passons également la balayeuse dans toutes les rues du village 3 fois par année ce qui ralentit la prolifération de la végétation indésirable. Il faut savoir qu'une seule de ces tournées représente environ 40 heures de travail.

3. Y a-t-il des opérations périodiques de colmatage des fissures, joints, bordures et nids-de-poule de nos voies ?

Il est évident que les mauvaises herbes apprécient particulièrement les fissures des chaussées et des bordures, et qu'il serait donc idéal de les colmater. Nous rebouchons nous-mêmes certains trous avec du goudron froid. Au cours des deux dernières années, nous avons colmaté les fissures de deux rues, mais nous nous sommes principalement concentrés sur celles du revêtement afin de prolonger sa durée de vie, plutôt que sur celles situées sur les bordures.

4. Un plan d'action est-il en place ?

Si nous faisons l'acquisition de la brosse de désherbage, nous pourrons faire un plan d'action qui consistera à nettoyer les bordures 2 à 3 fois par année et en utilisant la machine à eau chaude pour désherber certaines rues et petits chemins non accessibles avec la brosse de désherbage.

Il faut ajouter à cela la problématique des plantes néophytes envahissantes qui est davantage préoccupante. Les cantonniers sont formés à les identifier et les arracher au plus vite afin de limiter leur propagation. Nous sommes d'ailleurs régulièrement invités par le canton à le faire, mais ces efforts sont parfois réduits à néant par le laxisme de certains grands propriétaires, dont les CFF, qui laissent pousser de belles fleurs jaunes en bordure de leurs voies mais qui sont en réalité des plantes envahissantes.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL